

CARNET DE BORD

} **Planification & espaces naturels** {

> LA TESTE DE BUCH, GIRONDE



CHANGER DE REGARD



} Édito {

L'Homme a aujourd'hui un impact sans précédent sur son environnement comme en témoignent les récents rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les changements climatiques et de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) sur l'érosion de la biodiversité.

Nous consommons collectivement de plus en plus de ressources, du fait d'évolutions démographiques, sociétales et technologiques importantes, mettant à mal la stabilité et la pérennité des écosystèmes et des services qu'ils assurent aujourd'hui (pollinisation, limitation des crues, épuration de l'air et de l'eau, régulation du climat, alimentation, production de matériaux...).

Sans prétendre apporter des réponses exhaustives à ces sujets complexes, nous avons souhaité, au cours de cette journée thématique, nous interroger sur la place donnée aux ressources et espaces naturels, agricoles et forestiers dans la construction des projets de territoire. Il est désormais indispensable de limiter la consommation de ressources et en particulier l'artificialisation des milieux. Changer le regard, composer prioritairement à partir des espaces naturels, pour les préserver et de ce fait préserver notre capacité à bien vivre au sein de nos territoires littoraux, devient une priorité.

[Renaud Lagrave, Président du GIP Littoral] ●

SOMMAIRE

- CONTEXTE DE LA JOURNÉE > P 1
- ARTIFICIALISATION DES SOLS : GRANDS ENJEUX & PERSPECTIVES > P 2
- MIEUX PRENDRE EN COMPTE & RÉGULER L'ARTIFICIALISATION DANS L'ÉLABORATION > P 4
DES DOCUMENTS D'URBANISME
- LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DES PROJETS DE TERRITOIRE > P 7

Planification & espaces naturels Δ

} Contexte de la journée {

Dans un contexte de forte attractivité démographique et touristique au sein des territoires littoraux de Nouvelle-Aquitaine, il est aujourd'hui crucial de repenser l'aménagement des territoires et l'accueil des populations en lien avec les grands bouleversements environnementaux à l'œuvre : changement climatique, raréfaction des ressources et érosion de la biodiversité.

A ce titre, il convenait de se questionner sur la place des ressources et espaces naturels au sein des territoires littoraux, avec l'ambition de porter sur eux un nouveau regard, au-delà du potentiel foncier qu'ils représentent.

A travers la mise en lumière de réflexions et de projets régionaux et locaux déjà engagés, la journée a permis de présenter et mettre en débat des initiatives vertueuses menées en Nouvelle-Aquitaine et en France, en matière de planification et de préservation de la biodiversité, pour réduire la consommation de ressources et accompagner l'adaptation des territoires vers une prise en compte accrue des espaces naturels. ●



ARTIFICIALISATION DES SOLS : GRANDS ENJEUX & PERSPECTIVES

Conférence introductive



INTERVENANTS

Anne RUAS & Béatrice BECHET
Pilotes de l'expertise scientifique collective (EsCo) :
Sols artificialisés et processus d'artificialisation des sols : déterminants, impacts, et leviers d'action
INRA, IFSTTAR



Minizani, Landes

L'artificialisation du territoire est aujourd'hui considérée à la fois comme l'un des principaux facteurs d'érosion de la biodiversité, « la principale menace sur les sols en Europe » et comme une perte nette de ressources pour l'agriculture et les espaces boisés et naturels. De fait, les sols dits « artificialisés » sont devenus un enjeu majeur de débat public et de préoccupations politiques.

L'EsCo, coordonnée par l'INRA et l'IFSTTAR à la demande des Ministères de l'environnement, de l'agriculture et de l'Ademe, identifie les nombreuses causes de l'artificialisation des sols : concentration des emplois et faible coût des transports par rapport au prix du foncier qui conduit à s'éloigner des villes, croissance démographique, diminution de la taille des ménages, préférence pour l'habitat individuel, construction d'infrastructures de transports et étalement des zones d'activités économiques...

Cette artificialisation a pour impacts principaux la modification des caractéristiques biophysiques et du fonctionnement hydraulique des sols, l'ap-

pauvrissement de la biodiversité, la fragmentation des milieux naturels, l'augmentation de la pollution, des îlots de chaleur et de la concurrence avec d'autres usages, notamment agricoles.

Des leviers efficaces pour éviter ou réduire l'urbanisation diffuse et préserver le foncier agricole périurbain pour l'alimentation seraient la densification des villes « à taille humaine », la réhabilitation des espaces vacants, des friches industrielles au sein des espaces déjà urbanisés et la végétalisation des villes, en préservant au maximum les fonctions des sols et les continuités écologiques. La planification urbaine et l'aménagement du territoire, ainsi que la fiscalité ressortent comme les outils les plus efficaces à mobiliser.

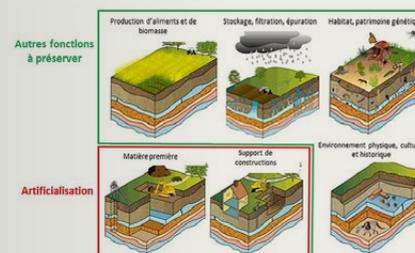
Plusieurs sujets restent également à explorer : la densité optimale des villes, la réversibilité des sols artificialisés, ou l'analyse coûts/bénéfices de l'artificialisation des sols (et notamment du foncier économique) comme outil de gouvernance de nature à potentiellement remettre en cause la légitimité d'un projet. ●

» Zoom

L'artificialisation des sols est un « changement d'état effectif d'une surface agricole, forestière ou naturelle vers des surfaces artificialisées. Les espaces qui subissent une artificialisation ne sont plus disponibles pour des usages tels que l'agriculture, la foresterie ou comme habitats naturels » [Observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers, OENAF]

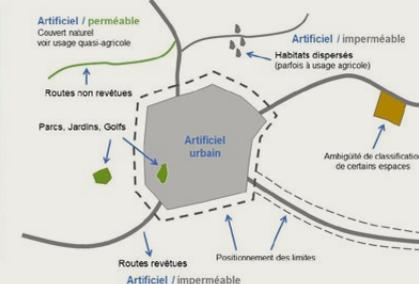
Les différentes fonctions du sol et l'artificialisation

© d'après IFSTTAR



Une notion complexe

© d'après IFSTTAR



» En savoir +

Rapports et vidéos pour aller plus loin :
<http://institut.inra.fr/Missions/Eclairer-les-decisions/Expertises/Toutes-les-actualites/Sols-artificialises-et-processus-d-artificialisation-des-sols>

COMMENT MIEUX PRENDRE EN COMPTE & RÉGULER L'ARTIFICIALISATION DANS L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME ?

Table ronde #1



INTERVENANTS

Laurence ROUEDE
 Conseillère régionale en charge
 du Schéma régional d'aménagement,
 de développement durable et d'égalité des territoires
 de Nouvelle-Aquitaine (SRADDET)
 et de la stratégie foncière

Létizia DELORME
 Directrice du Syndicat Mixte du Scot
 Pays Basque et Seignanx

Valentin POMMIER
 Responsable technique et espaces naturels
 du cabinet d'initiatives OXAO

Hélène GARNIER
 Directrice de la planification à Nantes Métropole



Littoral basque

Au-delà des impératifs posés par les cadres nationaux et régionaux en matière de régulation de l'artificialisation, les intervenants de la table ronde sont venus témoigner des différents outils et moyens à leur disposition pour répondre aux enjeux et « inverser le regard » à différentes échelles territoriales.

Laurence Rouède a rappelé le rôle stratégique du SRADDET à la fois en termes d'orientations à suivre et d'outils à déployer pour accompagner les territoires dans la mise en œuvre de politiques de transition. Avec l'objectif affiché de diviser par deux la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite fixer à tous un cap ambitieux en matière de sobriété foncière et changer de modèle d'aménagement du territoire.

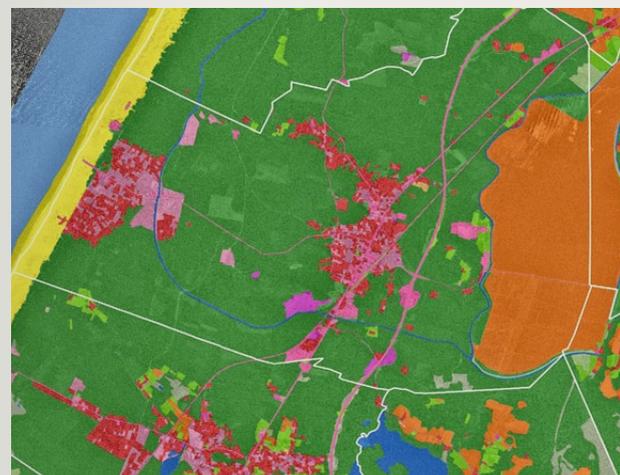
Pour Laurence Rouède, « le modèle de l'étalement urbain, c'est le modèle actuel, mais c'est aussi le modèle de la déprise pour une grande partie du territoire ». Travailler sur le tissu existant représente une formidable opportunité pour repenser les façons d'habiter, de travailler, etc. La priorité régionale a

donc également été donnée à l'accompagnement des territoires portant des réflexions sur les friches, le double usage du foncier mais aussi la revitalisation des centres-bourgs.

Létizia Delorme rappelle que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un outil de planification qui doit orienter les politiques publiques et les documents d'urbanisme locaux, et qu'il a donc vocation à mettre en application les objectifs du SRADDET. S'il existe de nombreux points de convergence avec les objectifs fixés dans le projet régional, il subsiste encore des questionnements et un besoin de concertation quant aux modalités de mise en œuvre au niveau local.

L'OCS (voir encadré) est un outil technique précieux qui permet de construire une partie de la réponse avec les élus et les habitants. Une partie seulement, car les données pouvant être remises en cause ou considérées comme jamais suffisantes, l'analyse doit être complétée par un travail de proximité très fin pour répondre à des questions précises voire lever des contradictions : pourquoi le foncier agricole est-il si peu cher ? quels sont les besoins

Le **Référentiel néo-aquitain d'occupation du sol (OCS) à grande échelle** est une cartographie fine et homogène du territoire régional réalisée par photo-interprétation et portant sur une soixantaine de postes naturels, agricoles, forestiers et urbains. Mis à disposition des collectivités gratuitement via la plateforme PIGMA pilotée par le GIP ATGeRi, il s'agit de l'un des outils d'observation et de mesure les plus complets pour connaître les dynamiques d'évolution des espaces à l'échelle régionale et apporter des éléments d'aide à la décision. Initialement déployé sur les territoires littoraux, l'intégralité du périmètre de Nouvelle-Aquitaine sera cartographié d'ici début 2020, pour les millésimes 2009 et 2015. Le millésime 2000 est également disponible pour les départements de l'ex-Aquitaine.



© GIP Littoral

» Exemples de nature en ville



Les toitures terrasses ou les jardins au sol peuvent faire l'objet de traitements paysagers variés avec des hauteurs de terre permettant des usages et ambiances différents (agriculture urbaine, arbres...).



Les noues évitent l'imperméabilisation des sols et sont favorables à la biodiversité. Les platelages sont des surfaces partiellement perméables qui peuvent permettre d'aménager des terrasses ou des cheminements perméables aux eaux pluviales.



Les espaces de proximité, cheminements quotidiens et stationnements, sont des lieux importants pour la qualité paysagère et le développement de la nature en ville. Ils peuvent combiner des espaces de pleine terre et des revêtements poreux.

réels ? quels sont les leviers à activer ? Pour elle, « *il faut repenser la question de la consommation à l'échelle de nos valeurs et dépasser le strict objectif quantitatif* ».

Sur la Métropole nantaise, le lien entre préservation des espaces naturels et projet d'accueil du PLU métropolitain s'est fondé sur la prise en compte des objectifs du Scot qui imposait la réduction de 50 % du rythme de consommation d'espaces et sur une forte volonté des élus locaux de préserver un socle environnemental et un cadre de vie de qualité. Pour Hélène Garnier, le défi était « *de combiner le redéveloppement de la nature en ville, la désimperméabilisation, la renaturation de certains espaces et la densification* ».

Un travail de spatialisation fin autour de la trame verte et bleue du Scot et des zones de développement a été mené dans la logique de préserver les écosystèmes (sites Natura 2000, corridors de biodiversité, inventaire de haies bocagères). Un travail spécifique a également été fait sur le cycle de l'eau pour prendre en compte le risque inondation et ruissellement. Pour aller au bout de

la logique, les élus métropolitains ont souhaité instaurer un Coefficient de Biotope par Surface afin d'imposer une part de nature dans tout projet urbain à l'échelle de son unité foncière.

Une dernière présentation a permis d'aborder la séquence « Eviter, réduire, compenser » (ERC), notion aujourd'hui centrale en aménagement du territoire, pour montrer que cette séquence, souvent perçue comme contraignante ou manquant d'adéquation avec les besoins des territoires du fait d'une approche projet par projet, peut également être une opportunité de repenser l'aménagement de nos territoires. Valentin Pommier a présenté, à travers l'exemple du travail mené avec le département des Landes, le projet de recherche Séquence Eviter-Réduire-Compenser Ancrée Territorialement (SERCAT), qui s'attache à proposer une approche plus globale de la séquence ERC, en mettant en lumière sur un vaste territoire les moyens disponibles (financiers, techniques) et en rassemblant les différents acteurs impliqués pour réfléchir collectivement à l'application de la séquence ERC en adéquation avec les enjeux écologiques et socio-économiques. ●

» À noter

La séquence « *éviter, réduire, compenser* » (ERC) a pour objectifs d'éviter au maximum les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, lorsque des effets notables subsistent, de les compenser. Elle s'applique aux espaces naturels, mais également aux espaces agricoles ou forestiers.

METTRE LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DES PROJETS DE TERRITOIRES POUR RELEVER LES DÉFIS

Table ronde #2



INTERVENANTS

Vital BAUDE
Conseiller régional délégué au littoral

Martial ZANINETTI
Maire de la commune du Porge

Vincent BOUCHE
Élu de la commune de Saint-Lunaire (35)

Margaux LEGA
Chargée de mission PETR Cœur entre 2 mers

Laure GUILHEM
Déléguée Adjointe Aquitaine au Conservatoire
du Littoral



Plage des Saunonnards, Charente-Meritime

Les documents de planification ne sont pas les seuls leviers permettant aux collectivités de préserver et mieux gérer les espaces naturels, agricoles ou forestiers. Les intervenants de la table ronde sont venus témoigner des nombreuses initiatives locales qui voient le jour sous des formes différentes, en lien avec les priorités et les pratiques de chacun mais avec l'objectif commun de favoriser la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles sur leur territoire.

Pour Vital Baude, nul doute que les pressions et les risques vont s'accroître dans les années à venir sur les espaces naturels, agricoles et forestiers. Les questions de risques littoraux, de gestion de ressources en eau, des forêts, d'agriculture sont au cœur des préoccupations. La Région a donc bâti sa nouvelle feuille de route grâce aux enseignements issus de deux démarches qu'elle a lancées : Acclimaterra pour anticiper les impacts du changement climatique en Nouvelle-Aquitaine

» Évolution des espaces naturels, agricoles et forestiers

L'étude « ENAF », portée par le GIP Littoral, doit servir de base commune et objective pour capitaliser et diffuser des connaissances sur les espaces NAF du littoral régional et identifier les évolutions de l'occupation du sol sur le territoire des SCOT littoraux de Nouvelle-Aquitaine par la réalisation de la cartographie de l'occupation du sol au milieu des années 1980 et l'analyse comparative avec les données plus récentes.

Outil d'aide à la réflexion et la décision, elle doit également permettre aux territoires de mieux comprendre les changements d'occupation du sol à l'œuvre, d'anticiper les évolutions à venir et de les prendre en compte dans leurs documents de planification et d'aménagement, pour favoriser une gestion plus économe de l'espace.

et Ecobiose pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité. Il rappelle que ces études éclairent les choix des politiques, notamment en mettant en avant des leviers d'action en face des constats. « *Il faut que nous changions nos habitudes. Les enjeux d'effondrement de la biodiversité sont majeurs pour notre bien-être, notre survie* ». Promouvoir l'agriculture paysanne pour favoriser la biodiversité et améliorer l'alimentation, rendre les sols vivants pour qu'ils puissent à nouveau capturer du carbone, sont autant de leviers pour rendre les espaces résilients.

Martial Zaninetti a témoigné de l'implication de la commune du Porge pour mettre la biodiversité au cœur des actions portées sur le territoire : organisation et gestion du Plan Plage (plage zéro déchets), recréation de zones humides communales, gestion forestière (relance du gemmage), ou encore prescription de palettes végétales dans le plan local d'urbanisme. Pour la commune, « *la préservation de la biodiversité est un véritable levier économique* » qui mérite d'avoir une stratégie propre à travers l'Agenda 21. Parce qu'elle estime indispensable d'associer les habitants et notamment les enfants, la commune a choisi d'éditer et de distribuer à tous les élèves et collégiens de la commune, deux livres illustrant les résultats de l'atlas de la biodiversité communale (faune et flore). Même si le maire concède qu'il reste beaucoup de travail et qu'il est parfois difficile d'agir, la commune du Porge est aujourd'hui récompensée pour l'ensemble de ses initiatives : deux fois finaliste du concours Capitale Nationale de la Biodiversité et label européen « Territoire de faune sauvage ».

Vincent Bouche a présenté une partie des nombreuses actions menées de la Commune de Saint-Lunaire (2 400 habitants, Ille-et-Vilaine) depuis plus de 10 ans en faveur de la préservation et de la reconquête de la biodiversité. Si elle s'appuie



Atlas de la biodiversité : La Faune et La Flore, Le Porge

sur un responsable développement durable et son équipe municipale, la commune accorde également une très grande importance à la sensibilisation et la participation des citoyens dans ces actions. « *La préservation de la biodiversité ne peut se faire que tous ensemble. Le plan de développement durable a été construit avec les habitants il y a 10 ans et on continue de s'appuyer dessus aujourd'hui* ». Parmi les actions phares : création de jardins familiaux, d'un verger conservatoire et de haies fruitières, convention avec un éleveur ovin pour un entretien extensif des parcelles communales par éco-pâturage, réalisation d'inventaires participatifs associant les administrés, mise en place d'une charte pour les jardins et espaces verts de la ville ou encore opération jardins « bio-divers-cité » permettant à chaque habitant d'agir à son échelle. Les éléments de connaissance collectés et l'évolution des pratiques ont permis, dans un second temps, une intégration forte de la biodiversité dans le PLU.

De manière complémentaire aux actions en faveur de la biodiversité, le projet porté par le PETR Cœur Entre-Deux-Mers, présenté par Margaux Lega, illustre les opportunités d'une nouvelle approche du foncier agricole par une relocalisation de la

Affiche Avis de Recherche, Saint-Lunaire



production alimentaire sur le territoire (dominance de foncier viticole 65%, à proximité de la Métropole bordelaise). Les objectifs du Projet Alimentaire Territorial visent à protéger et dynamiser le potentiel agricole local pour augmenter la capacité alimentaire, à rechercher la performance environnementale et économique des exploitations pour assurer leur pérennité, à prendre des engagements communs pour maintenir l'équilibre territorial et social et à développer les coopérations entre territoires et entre acteurs pour sensibiliser les consommateurs.

Laure Guilhem est venue compléter les échanges en détaillant les actions de préservation et restauration des espaces littoraux menées sur les terrains ayant fait l'objet d'une acquisition foncière. Concernant l'aménagement et l'ouver-

ture au public de ces sites, la philosophie est très claire : « *il faut ménager l'espace plutôt que l'aménager* », viser la sobriété. L'expérience du Conservatoire en matière de comportement des visiteurs montre que plus un espace est aménagé, plus les gens sont en attente de services ou d'équipements, ce qui est contradictoire avec le fait qu'il s'agit d'espaces naturels, pas d'espaces publics. Un des leviers pour inverser le regard concerne donc les cahiers des charges dans lesquels il faut faire valoir les questions patrimoniales et de préservation de l'environnement au même titre que le coût des matériaux et demander aux maîtres d'œuvre de « *faire des aménagements qui ne se voient pas* ». ●



Ci-dessus : Avant et après recul du stationnement en arrière de la plage et restauration > Lozari, Corse

» Présentations techniques

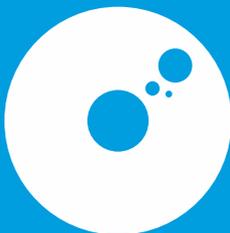
Les dispositifs ou structures mis en avant peuvent être mobilisés par les territoires pour répondre à leur besoin de connaissance dans le cadre de l'élaboration de leurs documents de planification ou pour permettre une meilleure intégration environnementale de leurs projets.

Plus d'informations sur :

. www.ace-aquitaine.fr

. www.ofsa.fr

. <http://www.forum-zones-humides.org/forum-marais-atlantiques.aspx>



SIGNATAIRES

Services de l'Etat en région, conseil régional Nouvelle-Aquitaine, conseil départemental de la Charente-Maritime, conseil départemental de la Gironde, conseil départemental des Landes, conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, communauté d'agglomération de La Rochelle, communauté d'agglomération Rochefort Océan, communauté d'agglomération Royan Atlantique, communauté d'agglomération Bassin d'Arcachon Sud, communauté d'agglomération Pays Basque, communauté de communes de l'île de Ré, communauté de communes de l'île d'Oléron, communauté de communes Bassin de Marennes, communauté de communes Médoc Atlantique, communauté de communes Médullienne, communauté de communes du Bassin d'Arcachon Nord, communauté de communes des Grands Lacs, communauté de communes de Mimizan, communauté de communes Côte Landes Nature, communauté de communes Maremne Adour Côte Sud, communauté de communes du Seignanx.

PHOTOGRAPHIES

Couverture : GIP Littoral

Pages 1, 2, 4 & 7 : GIP Littoral / Page 6 : Nantes Métropole / Page 8 : Commune du Porge
Page 9 : Commune de Saint-Lunaire + Conservatoire du Littoral

GIP LITTORAL

11, avenue Pierre Mendès France 33700 Mérignac / France
T. +33 (0)5 56 13 26 28 / F. +33 (0)5 56 13 14 84

> écrivez-nous <

GIPLITTORAL.FR